



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Février 2019 à 20h00

tenant lieu de procès-verbal de séance. Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Gérard BANCHET, Yves MONTAGNER, Christian BASTIN, Richard BONNEFOUX, Karinne DAVID, Maryline BILLON - Bernard CHAMBEYRON, Corinne VAUDAINÉ, Sylvie THETIER, Joëlle CÔTE, Gilles THOLLET, Olivier PASCUAL, Yves LAFOY, Mireille BARRET-BANETTE, Ludovic DUFRESNE, Philippe HERARD,

Absents excusés :

Sandrine BRETIN donne pouvoir à Sylvie THETIER
Chantal MAYOUX donne pouvoir à Gérard BANCHET
Audrey FIERS-VERSANNE donne pouvoir à Joëlle CÔTE
Martial DARMANCIER donne pouvoir à Philippe HERARD

Anne BAZIN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Ludovic DUFRESNE, secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2019.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°29-03-2014-04 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Au titre de sa délégation lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, dans la limite des crédits inscrits au budget, il a signé :
 - **Un marché pour la création de trottoirs sur la RD386**, lieudit « La Taquière », entrée Sud de l'agglomération. Ces travaux ont pour objectif la mise en sécurité des piétons et l'amélioration du visuel de l'entrée Sud de l'agglomération.
A l'issue de la consultation, trois entreprises ont répondu : Dumas SAS, MGB, BUFFIN TP. Les 2 premiers candidats ont été éliminés pour absence de mémoire technique dans le dossier. C'est donc l'entreprise BUFFIN TP qui a été retenue, pour un montant HT de 50 580 € HT.
 - **Une commande pour l'alimentation électrique** au complexe sportif de Verenay, à l'Entreprise CITEOS 38780 PONT-EVEQUE), pour un montant HT de 11 760 €.
 - **Une commande à l'Entreprise AM SECURITE** (69420 AMPUIS) pour équiper les serrures du complexe sportif de Verenay en cylindres électriques, pour un montant de 4 324,18 € HT.
 - **Une commande à l'Entreprise SANISAV** (07340 DAVEZIEUX) pour le remplacement de trois ventilo-convecteurs à la salle du Carcan, pour un montant de 2 829,24 € HT.
 - **Une commande à l'Entreprise SANISAV** (07340 DAVEZIEUX) pour des réparations sur une chaudière d'un appartement à la gendarmerie, pour un montant de 414,33 € HT.
 - **Une commande pour la pose d'un carrelage** dans la salle en cours d'aménagement dans les bâtiments du groupe scolaire, pour un montant de 8 734 € HT, à l'Entreprise NICOLLET CARRELEUR (69420 AMPUIS).
 - **Une commande à l'Entreprise BOURDIER** (69420 AMPUIS) pour la réfection de la rampe d'accès au bassin de joutes, pour un montant de 6 856,50 € HT.
 - **Une commande à la SAS JULLIEN** (38780 ESTRABLIN) pour le remplacement de trois rideaux métalliques, par des rideaux automatisés en aluminium, devant la salle informatique du groupe scolaire, pour un montant de 5 176,50 € HT.

VENTE PARCELLE DE TERRAIN AE 171 LIEUDIT LA PLAINE

Le Maire explique qu'un agriculteur, Monsieur GONCALVES, maraîcher exploitant, souhaite acquérir la parcelle cadastrée AE 171, lieudit La Plaine, qui appartient à la Commune depuis quelques dizaines d'années. Ce terrain de 437 m² n'étant pas utilisé, il est proposé de lui vendre, moyennant le prix de 1€/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord pour vendre à Monsieur Goncalvès la parcelle n°AE 171, d'une contenance de 437 m², au prix de 1€/m², soit 437 €, et autorise le Maire à signer les actes correspondants.

SALLE DES FÊTES : TARIFS ET FONCTIONNEMENT SUITE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE TRAITEUR

Monsieur Montagner explique à l'assemblée que les travaux d'aménagement de l'espace traiteur sont achevés. Le résultat est très satisfaisant. Ont été créés :

- un espace sanitaire accessible PMR,
- un espace traiteur complètement équipé en électroménager et chambre froide.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé), et l'ensemble des portes de la salle des fêtes sera mis aux normes. Des bandes podotactiles seront également posées pour les cheminements extérieurs.

Suite à ces aménagements, les tarifs de location, qui datent de 2012, sont à revoir. Les tarifs suivants sont proposés à l'assemblée :

- location une journée ou une soirée pour les particuliers, sans accès à l'espace traiteur : 250 €
- location une journée ou une soirée pour les particuliers, avec accès à l'espace traiteur : 450 €

Le fonctionnement suivant est également proposé à l'assemblée :

- accès aux nouveaux sanitaires fermé aux activités associatives de la journée, sauf sur demande et autorisation de la Mairie (les anciens sanitaires restent en service),
- accès aux nouveaux sanitaires ouvert aux manifestations associatives et aux particuliers, sauf aux manifestations pouvant potentiellement générer des dégradations.

Le Conseil Municipal, unanime, valide les tarifs ci-avant proposés ainsi que les modalités d'accès aux nouveaux sanitaires.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE FONCTIONNEMENT DU CIRCUIT DE MODELISME DE LA TRAILLE

Le Maire rappelle que suite à de nombreuses plaintes des riverains, relatives au niveau du bruit engendré par les activités du circuit de voitures à modèle réduit, plusieurs rencontres avaient eu lieu entre les représentants de l'association AMCA (Auto Model Club d'Ampuis) et la municipalité. Un calendrier des jours d'entraînement et des compétitions avait alors été mis en place.

Or, depuis plusieurs mois, de nouvelles discussions sont en cours avec l'AMCA, car il a été demandé à cette association de réduire puis de stopper l'usage des modèles réduits à moteur thermique, pour ne plus utiliser, à terme, que des véhicules à moteur électrique. Les motivations de cette demande sont les suivantes :

- gênes sonores envers les riverains,
- formalisation des périmètres de captage d'eau potable de la station de la Traille au cours de l'année 2019 : le circuit de modélisme est situé dans le périmètre rapproché des puits de captage, ce qui implique des prescriptions très précises et contraignantes en matière de manipulation des carburants,
- aménagements, par la Commune, du site touristique de la Traille (mise en service au printemps 2019) : le bruit des moteurs thermiques sera incompatible avec les vocations de loisirs, détente et sport du site.

De plus, le terrain du circuit de modélisme appartient pour moitié à la Commune et pour autre moitié à l'Etat, qui le concède à la CNR qui le loue à la Commune d'Ampuis via une AOTDC (Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé). Cette AOTDC arrive à expiration au 31/12/2019 et sera renouvelée au 01/01/2020. A cette date, le seul interlocuteur de la CNR sera la Commune d'Ampuis, qui paiera les loyers liés à l'occupation du site, et décidera ainsi des activités possibles et autorisées sur ce terrain.

C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'il a été demandé à l'AMCA de passer à l'usage de véhicules exclusivement électriques au plus tard le 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'association AMCA doit s'adapter aux contraintes environnementales et aux projets de la Commune,

CONSIDERANT le renouvellement de l'AOTDC avec la CNR,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DECIDE que l'usage des voitures modèles réduits à moteurs thermiques par l'association AMCA sur le circuit de modélisme de la Traille à Ampuis sera strictement interdit à partir du 1^{er} janvier 2020. A cette date, seules seront autorisées les voitures modèles réduits à moteurs électriques.

DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION AURA (AUVERGNE RHONE-ALPES)

- **3^{ème} tranche de la Traille**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour demander une subvention au taux de 20% à la Région AURA pour financer les travaux de la 3^{ème} tranche des aménagements des berges du Rhône et du site de la Traille, dont le montant est estimé à 323 850 € HT.

- **Rénovation de l'orgue de l'Eglise d'Ampuis (Ste Baudille)**

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents : 19 pour, 0 abstention, 1 contre, donne son accord pour demander une subvention au taux de 50% à la Région AURA pour financer les travaux de rénovation de l'orgue de l'Eglise d'Ampuis, dont le montant est estimé à 100 000 €.

- **Rénovation sol de l'Eglise d'Ampuis (Ste Baudille)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour demander une subvention au taux de 50% à la Région AURA pour financer les travaux de remise en état du sol de l'Eglise d'Ampuis, dont le montant est estimé à 35 358 €.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DU RHONE

- **3^{ème} tranche de la Traille**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour demander une subvention au taux de 20% au Conseil Départemental du Rhône pour financer les travaux de la 3^{ème} tranche des aménagements des berges du Rhône et du site du bac à Traille, dont le montant est estimé à 323 850 € HT.

- **Création de trottoirs à la Taquière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour demander une subvention au taux de 50% au Conseil Départemental du Rhône pour financer les travaux de création de trottoirs à la Taquière, dont le montant est estimé à 50 580 € HT.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » - CREATION D'UN PARKING RUE GABRIEL VANEL

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été déposé au mois d'avril 2018 pour le financement des travaux de création d'un parking, Rue Gabriel Vanel, dont le coût estimatif s'élève à 82 534 €.

Le Conseil Départemental du Rhône, lors de sa séance publique du 5 octobre 2018, a octroyé à la Commune d'Ampuis, une subvention de 4 000 € pour ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, s'engage à réaliser les travaux du parking Rue Gabriel Vanel, et accepte la subvention de 4 000 € octroyée par le Conseil Départemental du Rhône.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Maire rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'assemblée délibérante peut autoriser son Maire à engager, mandater, donc à payer les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser les dépenses suivantes :

Budget Eau Potable M49

Les crédits ouverts au BP 2018 affectés aux immobilisations relatives à l'eau potable, se sont élevées à 216 763 €, ce qui permettrait d'engager 54 190 €.

Budget Principal Commune M14

Les crédits ouverts au BP 2018 affectés aux immobilisations, se sont élevées à 5 571 550 €, ce qui permettrait d'engager 1 392 887 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote des BP 2019 sur la base des enveloppes financières suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| - Budget Eau Potable, dépenses d'équipement | 54 190 € |
| - Budget Principal Commune, dépenses d'équipements | 1 392 887 € |

PROCEDURE MENEES PAR LE CDG 69 POUR CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION

Il est rappelé à l'assemblée que les conventions de participation en vigueur avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents de la collectivité arriveront à échéance le 31/12/2019. Il convient de les renouveler au terme d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Le CDG 69 propose, comme en 2013, de mener pour le compte des collectivités, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques santé et prévoyance.

Le Comité Technique, sollicité le 28 novembre 2018, a rendu un avis favorable le 22 janvier 2019 sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire :
 - dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé » et pour le risque « prévoyance »
- Mandate le CDG 69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis,
- Indique que, dans le cadre de cette convention de participation :
 - le montant estimé de la participation pour le risque « santé » est de 12 € par agent et par an,
 - le montant estimé de la participation pour le risque « prévoyance » est de 189 € par agent à temps complet et par an.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le Maire expose que, suite à divers avancements de grade, les mises à jour suivantes du tableau des emplois de la Commune sont proposées :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif, le poste d'adjoint administratif principal, 2^{ème} classe, étant pourvu,
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal, le poste de technicien principal 2^{ème} classe étant pourvu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide cette mise à jour du tableau des emplois.

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Mireille BARRET-BANETTE, Conseillère Municipale

- Ciné été

La candidature de la Commune d'Ampuis a été proposée à Vienne Condrieu Agglomération pour obtenir une séance de cinéma en plein air dans le courant de l'été 2019.

- Rue du Pont Royal

Cette rue va-t-elle rester à double sens, malgré les travaux de construction du lotissement qui vont prochainement démarrer ?

→ Le plan de circulation ne sera pas modifié.

Question de Gilles THOLLET, Conseiller Municipal

La Rue du Port, dans sa portion qui longe le ruisseau du Reynard, se trouve en point bas, sous le passage de la voie ferrée, ce qui engendre des problèmes récurrents de stagnation d'eau.

→ La Rue du Port devrait faire l'objet, en 2019, d'importants travaux en assainissement et en eaux pluviales qui devraient permettre de corriger ce problème.

Question de Karrine DAVID, Adjointe au Maire

5 mars 2019 : conférence/débat à la salle des fêtes pour sensibiliser les personnes sur l'impact des écrans sur les enfants et sur les adultes. Cette conférence, ouverte à toute la population, est un préambule au défi sans écran, initié par l'école maternelle d'Ampuis, en collaboration avec l'école de St Romain en Gal.

Ce défi se déroulera du 15 au 24 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Prochain CM : Lundi 25 Mars 2019 à 19h30

Le Maire,

Gérard BANCHET

Le Secrétaire de séance,

Ludovic DUFRESNE